

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 novembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (3) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BOURGUIGNAT (représenté par Mme GAUTHIÉ), Mme HERVIEU (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé (3) : M. BERTHIER, M. FOUILLOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 novembre 2019.

Délibération n° : 28-2019

Objet : Débat d'orientation budgétaire.

L'article L2312-1 du code général des collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de 2 mois précédent l'examen de celui-ci.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, comme le prévoit l'article L123-5 du code de l'action sociale et des familles, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

Les interventions du CCAS concernent ainsi l'ensemble des Dijonnais (personnes seules, familles, personnes âgées, handicapées...) qui peuvent être en situation de fragilité. Le CCAS joue donc un rôle essentiel dans le développement territorial et dans l'adaptation des politiques publiques, en s'appuyant sur l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.).

Avec un budget de près de 9 millions d'euros au budget principal et près de 650 000 euros en budget annexe, le CCAS de la Ville de Dijon :

- accueille les Dijonnais, les accompagne, les informe et favorise leur accès aux droits,
- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours résidentiels et d'insertion et contribue au lien social,
- propose une gamme étendue de services et prestations aux seniors, en s'intégrant totalement au sein de la démarche ville amie des aînés,
- s'engage dans une démarche participative avec les habitants par l'animation de l'observatoire de l'âge, instance municipale,
- participe, en lien avec la Ville de Dijon, au schéma de développement des structures de quartiers sur le territoire,

- adapte ses actions et contribue à l'ajustement des politiques de la Ville et de la Métropole en fonction de l'analyse des besoins sociaux.

Afin d'affiner les réflexions, déterminer les orientations stratégiques et les axes d'interventions, le CCAS s'appuie sur l'analyse des besoins sociaux et des analyses complémentaires annuelles, en amont du Débat d'Orientation Budgétaire.

En 2019, une étude spécifique sur la pauvreté à Dijon dont le taux est de 14 % (15 % pour la France métropolitaine) a permis de dégager des enjeux et des pistes de réflexions pour agir collectivement :

- améliorer / garantir la satisfaction des besoins primaires des plus démunis : sur les 18 380 personnes pauvres dijonnaises, 23 % vivent en familles monoparentales, 27 % dans un ménage d'une seule personne ;
- garantir l'accès aux aides et aux droits par l'information et le partage d'informations en direction des publics et des professionnels ;
- lever les freins à cet accès en luttant notamment contre la fracture numérique ;
- adapter les aides aux publics en difficulté ;
- recueillir la parole des personnes / des usagers / des professionnels de l'action sociale... vers une co-construction effective d'une politique sociale locale.

L'accompagnement spécifique vers l'autonomie des personnes les plus fragiles qui cumulent plusieurs difficultés sociales est une priorité pour qu'elles puissent accéder à leurs droits et un enjeu de cohésion sociale.

L'accès aux droits est, en effet, primordial pour les publics, alors même qu'il est rendu plus difficile par le développement rapide de la dématérialisation des demandes de prestations et des démarches administratives.

Cette fracture numérique entraîne également d'autres formes d'exclusion : sociale, économique et ou culturelle. La pauvreté, le chômage, l'isolement et la précarité, le manque de diplôme et de formation sont aujourd'hui aggravés et parfois provoqués par le manque d'expérience et de « culture numérique ».

Les points d'accueil du territoire et les services sociaux ont bien identifié les difficultés liées à la dématérialisation et une formation numérique a été proposée afin d'intégrer l'accompagnement au numérique dans les pratiques professionnelles et bénévoles pour former des « Aidants numériques ».

C'est le cœur du projet d'inclusion numérique porté dès 2018 par le CCAS et la Ville, qui proposera en 2020 de déployer un réseau « d'aidants numériques » formés, afin d'accompagner tous les publics, quel que soit leur degré d'autonomie.

Ce réseau composé de 117 professionnels et 13 bénévoles du CCAS, se déploiera au sein des différents accueils du territoire : les accueils municipaux, (les mairies de quartier et 11 rue de l'hôpital), le CCAS (maison des seniors, Service d'Information Sociale et d'Accès aux Droits, service domiciliation, services sociaux, résidence Abrioux), les bibliothèques, le portail téléphonique, la Maison des associations, le service des politiques contractuelles, les structures de quartier et le centre multimédia. Une cartographie des structures d'accueil répertoriant les différents niveaux d'accompagnement numérique proposés a été réalisée.

L'accompagnement du parcours résidentiel d'un public élargi pourra être mené grâce à la reconstruction de la résidence sociale ABRIOUX.

Les familles, et plus particulièrement les familles monoparentales, pourront être accueillies prochainement.

L'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes a fait l'objet d'une réflexion spécifique, pour proposer de nouvelles actions, avec le concours de la conférence des financeurs. A noter qu'à l'issue des transferts de compétences, le Président de la Métropole assurera la présidence de la conférence des financeurs pour les projets relevant du territoire métropolitain.

Ce débat d'orientation budgétaire propose donc une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du CCAS et les orientations qui pourraient être retenues pour 2020.

Le budget 2020 du CCAS est élaboré dans un contexte financier maîtrisé

Dans le cadre de la signature par la Ville de Dijon du pacte financier avec l'Etat limitant à 1,2 % maximum l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, la Ville de Dijon et son CCAS doivent poursuivre leurs efforts.

Dans cette perspective, les efforts de réorganisation et l'optimisation des moyens mobilisés seront poursuivis dans le souci du maintien voire de l'amélioration de l'offre et de la qualité de service du CCAS.

Différents événements marquant l'activité du CCAS en 2019 pourront impacter ce budget 2020 :

L'achat du nouveau logiciel d'action sociale qui sera opérationnel en 2020 a été pris en charge par la Direction Numérique de la ville, mais nécessitera la formation du personnel, dont le coût estimé à 30 000 € sera réglé par le CCAS. Le paramétrage devrait être effectué en début d'année pour un déploiement jusqu'en septembre 2020.

La livraison de la nouvelle résidence Abrioux étant prévue courant septembre 2020, ses équipements en mobiliers d'appartements, de bureaux et en matériel professionnel, systèmes de sécurité incendie seront remplacés pour un montant prévisionnel de 600 000 €.

Le CCAS, impliqué dans la coordination des acteurs de l'aide alimentaire, œuvre pour un accès à une alimentation de qualité pour tous.

C'est pourquoi, en plus du soutien financier apporté à l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) pour les repas fournis à Sadi Carnot, il est envisagé de participer, dans le cadre de « Dijon Alimentation Durable 2030 », à un dispositif d'accompagnement des ménages rencontrant des difficultés financières, visant à favoriser l'équilibre et la diversité nutritionnels.

Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la politique sociale municipale et la complète dans sa démarche éducative pour « le mieux-acheter », « le mieux-cuisiner », « le mieux-manger » en faveur des populations fragiles et plus particulièrement des familles monoparentales, en nette progression.

La consommation de fruits et de légumes est particulièrement faible dans les catégories sociales défavorisées, d'où une sensibilisation nécessaire.

L'intérêt du projet réside particulièrement dans la combinaison de l'aide financière apportée par les coupons alimentaires ciblés fruits et légumes, et l'accompagnement des personnes en situation de précarité pour faire évoluer durablement les comportements alimentaires et les achats, à budget constant.

En outre, le CCAS poursuit son effort dans l'aide aux plus démunis grâce à la Commission Hebdomadaire de l'Attribution des Aides et de la commission mixte des impayés pour un montant prévisionnel d'environ 380 000 € en 2020.

Avec une situation financière positive, il est proposé pour 2020, la poursuite de la rigueur de gestion alliée à l'efficience des services.

Le CCAS poursuivra le développement de son action sociale au plus proche des besoins de ses usagers, dans l'optique de territorialisation et de développement social local.

Le centre d'accueil de jour des Marronniers, maintient un bon niveau d'activité en comparaison avec les autres centres d'accueil de jour, grâce à une prise en charge reconnue et par des prix de journée adaptés, tout en maîtrisant son budget. Le renouvellement d'une partie du marché des transports des personnes du domicile au centre d'accueil, risque toutefois d'impacter les dépenses 2020 compte tenu de la nouvelle tarification à la personne appliquée dès le 4 novembre 2019,

Le dispositif « Bien vivre dans son logement - Maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » confié au PIMMS de Dijon va se poursuivre jusqu'à mi - 2020.

Le CCAS confortera son rôle d'acteur essentiel de l'action sociale de proximité par le biais de l'animation de la coordination technique très active des CCAS du territoire de la Métropole, et par le renforcement de ses partenariats notamment dans le champ de l'insertion, en collaboration avec Dijon Métropole.

Afin de tenir ces objectifs pour 2020, le projet de budget au titre du fonctionnement s'établirait à hauteur de 8 830 700 € pour le budget principal et de 636 800 € pour le budget annexe des Marronniers.

Compte-tenu de ces éléments, la subvention d'équilibre de la Ville de Dijon pour le Budget Primitif 2020 s'élèverait à 6 682 610 € soit - 170 000 € par rapport au Budget primitif 2019 correspondants aux 3 postes des finances transférés à Dijon Métropole.

La participation totale de la Ville de Dijon s'élèverait à 6 866 575 € dont :

- Concessions du cimetière : 105 000 €,
- Secours commissions des impayés : 50 000 €.

Cependant, en raison du résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2019 estimé à 822 570 €, la subvention d'équilibre prévue au budget primitif 2020 pourra être revue à la baisse après le vote du compte administratif 2019 par le conseil d'administration du CCAS.

Aussi, les membres du conseil d'administration ont débattu sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20191120-28-2019-DE
Date de télétransmission : 22/11/2019
Date de réception préfecture : 22/11/2019